

Règlement Tournoi du 1er mai du CTT Bosquet

Local : Centre de Loisirs, avenue Paul Pastur n° 3, à 6032 MONT-SUR-MARCHIENNE

Inscriptions :

Les inscriptions sont à renvoyer au juge arbitre par courrier ou par mail

Les inscriptions seront clôturées le lundi 27 AVRIL 2018 à 20h.

Le juge arbitre de la compétition est :

MARZILLI Davide
rue de la Station, 107
7134 Ressaix

Email : marzillidavide@msn.com - Gsm : 0495/19.70.27

Les droits de participation s'élèvent à 13 € et sont à payer le jour du tournoi. Les joueurs inscrits mais absents sont priés de verser leur inscription au compte du CTTBosquet n° BE25 0012 4072 5582 avec la mention « Nom + prénom + Tournoi de 1er mai ».

Horaire : La compétition débute à 9h.

Règles de la compétition :

1. Le tournoi est ouvert aux personnes affiliées à une fédération reconnue par l'ITTF ou non affiliées.
2. Les joueurs doivent être présents 30 minutes avant le début de la compétition.
3. Il sera fait usage de 16 tables maximum et de balles blanches agréées ITTF de 40mm.
4. Les joueurs utilisent leur classement de la saison 2017-2018 de leur fédération. Une équivalence sera comptabilisée afin d'équilibrer le tournoi.
5. La tenue sportive réglementaire sera exigée à la table (short et t-shirt).
6. Le tournoi se jouera suivant les statuts et règlements de la AFFRBTT.

Sauf : - Les matches de poules se jouent en trois sets secs. Les sets se terminent à 11. La règle d'écart de 2 points n'est pas appliqué lors matches de poules.

- Les matches se jouent avec points d'handicap attribués en début de set.

- Les matches à éliminations directes se jouent en trois sets gagnants aussi avec points d'handicap, avec 2 points d'écarts pour le gain d'un set.

7. La compétition se déroule par poule de 8 à 10 joueurs. Les 3 à 5 premiers de poules seront repris pour la suite de la compétition pour un tableau final à élimination directe (selon le nombre d'inscription).
8. Les perdants de poules sont susceptibles d'arbitrer le tableau final.
9. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu et/ou d'y amener des boissons contenues dans du verre.
10. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols.
11. Le Comité Organisateur sur avis du juge-arbitre se réserve le droit de modifier la suite du déroulement de la compétition afin d'en permettre la bonne continuité.
12. Le juge-arbitre prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.
13. Le tournoi est doté de prix pour les 8 à 16 premiers de la compétition en fonction du nombre d'inscription